



## Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Savièse porte à la connaissance du public que M. Franck Fantoni, domicilié à Genève, Rue Louis-Curval 1, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Immeuble sur la parcelle no 7124, Barrage du Sanetsch – 1965 Savièse
Enseigne	:	Auberge du Sanetsch
Prestations	:	hébergement et offre de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place
Heures d'ouverture et de fermeture	:	tous les jours, de 7h30 à 24h00 durant la période officielle d'ouverture de la route du col du Sanetsch
Raison sociale	:	Boconomia SA, Prangins
Début de l'activité	:	dès autorisation par le Conseil communal
Durée de l'activité	:	Année 2019

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'administration communale, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 3 juin 2019.

Savièse, le 3 mai 2019

L'Administration communale